



# IFDS

École Française privée

**FICHE D'INSCRIPTION ANNÉE**

20 / 20

Instruire – Former – Découvrir – Savoir

**SAMUI IFDS**

École Française privée

2/88 Moo 6 Chaweng Bophut Koh Samui 84320 Surrathani Thaïlande

Tél. +(66) 0843317873

photo d'identité

## ÉLÈVE

Nom

Prénoms

Sexe  M  F

Nationalité

Date de naissance / / Lieu de naissance

Inscription en classe de :

PS  MS  GS  CP  CE1  CE2  CM1  CM2

6 ÈME  5 ÈME  4 ÈME  3 ÈME  2 DE

1 RE OPTIONS

TERMINALE OPTIONS

## PARENTS

**PÈRE** – Nom

Prénoms

Adresse

Code postal Ville Pays

Tél. portable

Adresse électronique

**MÈRE** – Nom

Prénoms

Si l'adresse est différente de celle indiquée ci-dessus:

Adresse

Code postal Ville Pays

Tél. portable

Adresse électronique

## SCOLARITÉ

### ■ Langues

Langue vivante 1 (à partir de la maternelle)	<input type="checkbox"/>	ANGLAIS LV1
Langue vivante 2 (depuis la 6 ème)	<input type="checkbox"/>	ESPAGNOL LV2

### ■ Établissements

Année scolaire	Classe	Nom et lieu de l'établissement
20 /20		
20 /20		
20 /20		

Votre enfant redouble-t-il ?  Oui  Non

Interruption en cours de scolarité ?  Oui  Non Le : / /

---

Autres renseignements qu'il vous semble important de signaler pour le suivi de votre enfant:

## Documents à joindre obligatoirement

- Copie du livret de famille ou extrait d'acte de naissance.
- Copie du passeport de l'enfant ainsi que des parents.
- Copie des bulletins trimestriels de l'année précédente précisant les avis d'orientation ou de passage.

Pour une inscription en cours d'année scolaire: copie du (des) bulletin(s) de l'année scolaire en cours.

- deux photos d'identité de l'enfant.


photo d'identité

## FICHE INDIVIDUELLE DE RENSEIGNEMENTS

### L'élève

Nom :	Prénom :
Classe :	Sexe : <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F
Né(e) le :	/ / à

### Informations périscolaires

Lunettes : si votre enfant porte des lunettes, il doit les porter: en permanence <input type="checkbox"/> ou en classe uniquement <input type="checkbox"/>		
 <b><u>Autorisations « Photos »</u></b> J'autorise que mon enfant soit photographié dans le cadre des activités à l'école et à l'extérieur de l'école et que les photos puissent être affichées sur des panneaux en classe, à l'école, sur le site de l'école afin de promouvoir l'école et communiquer la vie des classes. Cette autorisation est valable pour toute la durée de la scolarité de mon enfant à l'IFDS. <b>PS:</b> En cas de photos de groupe, comprenez qu'il nous sera difficile de ne pas y faire apparaître votre enfant.	OUI	NON
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

### Cantine

Restauration scolaire  OUI  NON

Frais de cantine: 120 baths par repas

## URGENCE ET SÉCURITÉ

---

Personne susceptible de prendre votre enfant en charge si l'on ne peut pas vous joindre.	
Nom :	Prénom :
Tél:	

**En cas d'urgence**, un enfant accidenté ou malade sera transporté au Centre hospitalier : **Bangkok Hospital Koh Samui**.

---

**La prise de médicaments est interdite au sein de l'établissement.**

---

**NB** : Si l'élève doit prendre des médicaments dans la journée, soit pour un cas d'urgence (crise d'asthme...), soit pour un traitement, il doit apporter ses médicaments ainsi que l'autorisation parentale à l'établissement. Son professeur contrôlera la prise du médicament.

Tout élève ayant un problème de santé doit se faire connaître au plus vite à son enseignant.

### Assurance de l'enfant

---

Responsabilité civile  Oui  Non - Individuelle accident  Oui  Non  
Compagnie d'assurance : Numéro de police d'assurance :

Votre enfant souffre-t-il d'allergie ?  
(Veuillez spécifier laquelle et le traitement qu'il doit suivre.)

Votre enfant doit-il suivre un traitement particulier  
(Veuillez apporter les précisions nécessaires.)?

Le représentant légal

Date / /

Signature

## FRAIS DE SCOLARITÉ 2026/2027

INSCRIPTION ANNUELLE (10 MOIS) ou INSCRIPTION PARTIELLE

– Frais de dossier 10'000 THB payables à l'inscription.

Les frais de dossier sont valables pour l'année scolaire.

Aucun remboursement ne sera effectué, quelles que soient les circonstances.

\* Les règlements bimestriels et trimestriels sont acceptés uniquement pour une scolarité sur 10 mois (de septembre à juin).

– Frais de cantine: 120 baths par repas.

	Règlement Annuel en 1 fois	Règlement Trimestriel Paiement en 3 fois			Règlement Bimestriel Paiement tous les deux mois.
<b>Maternelle PS</b>	100'000 THB	105'000 THB à l'année			22'000 THB
		*T1 42'000 THB	*T2 31'500 THB	*T3 31'500 THB	
<b>Maternelle MS et GS</b>	120'000 THB	125'000 THB à l'année			26'000 THB
		*T1 50'000 THB	*T2 37'500 THB	*T3 37'500 THB	
<b>Primaire du CP au CM2</b>	125'000 THB	135'000 THB à l'année			27'000 THB
		*T1 52'000 THB	*T2 39'000 THB	*T3 39'000 THB	
<b>Collège</b>	130'000 THB	150'000 THB à l'année			31'000 THB
		*T1 52'000 THB	*T2 39'000 THB	*T3 39'000 THB	
<b>Lycée</b>	175'000 THB	175'000 THB à l'année			36'000 THB
		*T1 70'000 THB	*T2 52'500 THB	*T3 52'500 THB	

\*T1 septembre à décembre.    \*T2 janvier à mars.    \* T3 : avril à juin.

### INSCRIPTION PARTIELLE (moins de 10 mois)

CLASSE	FRAIS DE DOSSIER	FRAIS DE SCOLARITÉ MENSUEL
Maternelle	10'000 THB	15'000 THB
Primaire	10'000 THB	16'000 THB
Collège	10'000 THB	18'000 THB
Lycée	10'000 THB	19'000 THB

# Règlement intérieur et financier

L'inscription d'un élève à l'école implique l'engagement d'observer ce règlement.

## 1 – FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE

### Calendrier scolaire

Chaque semaine comporte 28 heures de classe réparties sur quatre jours:

Lundi, mardi, jeudi, vendredi.

Les périodes de congés réglementaires ont été pensées pour respecter de même les vacances officielles françaises et le jour de l'an thaïlandais.

### Horaires

Il est rappelé aux familles l'obligation de respecter strictement les horaires dans l'intérêt de tous.

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 8 h 30 à 17 h (pause déjeuner de 11 h 45 à 12 h 45, pour les maternelles et les primaires de 11 h 30 à 12 h 45)

### Cantine

Un service de cantine est assuré. Les repas sont pris sur place. Les frais de cantine ne sont pas inclus dans les frais de scolarité.

**Un panier repas peut être apporté le matin et déposé par l'élève à la cantine.**

Les élèves sont tenus de prendre leur repas à la cantine scolaire, à l'exception de certains collégiens et lycéens sous décharge parentale ou à l'exception d'un certificat médical justifiant d'un régime alimentaire particulier.

## 2 – ADMISSION ET INSCRIPTION

L'admission se fait en remplissant un dossier d'inscription, accompagné des pièces annexes suivantes:

- Photocopie du livret de famille ou extrait d'acte de naissance.
- Photocopie du passeport de l'enfant ainsi que des parents.
- Deux photos d'identité.
- Livret scolaire de l'enfant.
- Pour les parents divorcés ou séparés : photocopie du jugement précisant qui a l'autorité parentale et la garde de l'enfant.

Les frais de dossier annuels doivent être réglés à l'inscription. Sans réception de ceux-ci, la place ne pourra pas être garantie.

Les frais de dossier sont valables pour toute l'année scolaire et ne sont pas remboursables pour quelque raison que ce soit.

Les frais d'inscription sont à honorer chaque année.

## **L'inscription au CNED pour le collège reste facultative**

Concernant le lycée, le CNED est obligatoire à partir de la classe de 1<sup>re</sup>.

Les frais d'inscription au CNED sont à la charge des parents.

La constitution des dossiers CNED devra impérativement être centralisée auprès de notre établissement. La procédure et la marche à suivre seront communiquées à chaque famille.

Une aide vous est proposée concernant la constitution des dossiers CNED.

Merci de vous rapprocher du secrétariat.

À noter: les frais de scolarité ne comprennent pas les autres frais liés au passage des épreuves de baccalauréat et de brevet des collèges ainsi que les frais de déplacement, hébergement et repas pour se rendre aux épreuves.

## **3 – CONDITIONS DE PAIEMENT :**

Le mode de paiement sera déterminé en début d'année à la convenance de chaque parent (annuel, trimestriel, bimestriel).

Les règlements bimestriels et trimestriels sont acceptés pour une scolarité sur 10 mois.

Concernant le paiement bimestriel, une caution d'un mois de scolarité sera demandée lors de l'inscription. Celle-ci sera déduite lors du dernier règlement des mois de mai et juin.

La caution ne sera pas restituée si la scolarité est interrompue en cours d'année.

Le règlement des factures de droits de scolarité et des frais de cantine sera à régler dans un délai de sept jours après la date d'émission de la facture.

Inscription annuelle : tout arrêt de celle-ci avant le terme des 10 mois impliquera une refacturation sur la base d'une inscription partielle. (Voir la grille des tarifs.)

Inscription partielle: la totalité de la somme concernant la scolarité sera demandée lors de l'inscription.

Dans le cadre d'une inscription à l'année ou partielle, si l'enfant devait être amené à quitter l'établissement scolaire, l'ensemble des frais de scolarité engagés reste dû.

Il en serait de même pour toute absence (même prévue) en cours d'année.

De même que la période de vacances scolaires ne donne droit à aucune déduction, le mois reste dû dans sa totalité quelle que soit la période de départ ou d'arrivée.

## **4 – INFORMATION DES FAMILLES**

Les enseignants et la directrice de l'établissement sont à la disposition des familles sur rendez-vous pour des entretiens particuliers.

## **5 – ABSENCES**

Lorsqu'un élève est absent, la famille est tenue d'informer l'établissement le plus tôt possible.

La présence régulière est obligatoire jusqu'au dernier jour de l'année scolaire.

La responsabilité des familles dans ce domaine est engagée.

Les vacances prises en dehors des vacances officielles sont à demander à la Direction et seront accordées en fonction du dossier scolaire et du motif invoqué.

## **6 – SANTÉ**

L'enfant amené souffrant ou fiévreux ne peut pas être admis à l'école. S'il tombe malade durant la journée, les parents seront prévenus et devront venir le chercher.

Pour éviter tout accident, les médicaments sont interdits à l'école et les enseignants ne sont pas autorisés à les administrer.

En cas d'apparition de poux, les parents doivent prendre les mesures nécessaires le plus rapidement possible et d'en aviser l'école.

Dans l'intérêt des enfants, les maladies chroniques et les allergies doivent être impérativement signalées par les parents à la directrice.

Il est demandé aux parents de fournir dès la rentrée scolaire une assurance personnelle pour chaque enfant. (responsabilité civile et individuelle accident).

L'établissement n'avance pas les frais médicaux liés aux accidents survenus au sein de l'école. (locaux et espaces extérieurs de l'établissement). Les démarches de remboursement et de prise en charge relèvent de l'assurance et de la couverture sociale de la famille.

## **7 – SÉCURITÉ**

Les jeux brutaux ou dangereux (bousculades, jets de pierres...) sont interdits.

Il est interdit d'apporter, de porter, de confectionner, de manipuler des objets dangereux à l'école.

Les récréations se déroulent uniquement en extérieur, les enfants n'étant plus autorisés à rester en classe, sauf cas particuliers.

## **8 – DISCIPLINE**

Une tenue et un comportement corrects sont exigés à l'intérieur de l'établissement.

Il est recommandé aux élèves de ne pas apporter à l'école d'objets ou de jouets auxquels ils tiennent.

L'établissement décline toute responsabilité en cas de dommage.

Les chewing-gums, casquettes, portables sont interdits en classe.

Les téléphones portables sont interdits dans l'enceinte de l'établissement pour les élèves du primaire. Concernant le collège, les téléphones sont également interdits.

Chaque élève déposera son portable au secrétariat de 8 h 30 à 17 h.

Il pourra être utilisé en classe pour des recherches à la demande du professeur.

Les lycéens sont autorisés à garder leur téléphone dans l'enceinte de l'établissement.

Le manque de discipline, l'irrespect envers le personnel, la dégradation du matériel ou le manque de travail seront sanctionnés par le biais d'avertissements.

L'exclusion définitive ne donne droit à aucun remboursement, que ce soit des frais d'inscription et de scolarité.

---

Vous venez de lire le règlement intérieur et financier d'IFDS.  
Veuillez signer et remplir l'acceptation du présent règlement (ci-après).

Ceci conditionne l'inscription de votre enfant.

---

## **ACCEPTATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET FINANCIER**

Je soussigné(e), M. ou Mme

Parent/tuteur de

en classe de

Vous venez de lire le règlement intérieur et financier d'IFDS, nous vous remercions de bien vouloir signer et compléter l'acceptation du présent règlement (ci-après).

Date :        /        /

Signature du père :

(précédée de la mention "Lu et approuvé")

Signature de la mère :

### **SAMUI IFDS**

École Française privée

2/88 Moo 6 Chaweng Bophut Koh Samui 84320 Surrathani Thaïlande

Tél. +(66) 0843317873

